

Extrait du registre des délibérations
De la Communauté d'Agglomération d'EPINAL

Séance du 14 décembre 2020

Nombre de Membres

Afférents à l'EPCI	En exercice	Qui ont délibéré
121	121	116

L'an deux mil vingt

et le quatorze décembre

à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des Congrès, 7 avenue de Saint-Dié à Epinal, sous la présidence de Monsieur Michel HEINRICH, Président,

Date de la convocation

08.12.2020

Présents : Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, V. Marcot, Y. Villemin, P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauller, F. Dulot, M. Fournier, S. Poirier, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barboux, C. Adam, D. Andres, J. Aubry, P. Babey-Foltzer, L. Bedin, J. Bedon, R. Bégel, C. Bertrand, MO. Beurné, S. Boeuf, Y. Bombarde, M. Boulliat, D. Bourquin, P. Casadevall, JL. Chaudy, A. Cicolella-Filali, B. Chevrier, S. Chrisment, JF. Clasquin, M. Claude-Pitet, P. Claudon, G. Colin, G. Crouvisier, S. D'Algerre, E. Del Génini, E. Demir, C. Deschaseaux, C. Drapp, F. Drevet, G. Dubois, C. Dufour, P. Dugravot, M. Emeraux, T. Euriat, A. Fève, G. François, M. François, T. Gaillot, A. Gambrelle, A. Gamet, F. Garcia, E. Garion, P. Georges, B. Gille, S. Giuranna, V. Grewis, K. Guellauff, A. Guihard, D. Harpin, D. Hueber, B. Huguenin, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, P. Jollet, A. Labat, C. Larrière, E. Lasseront, A. Laurent, B. Ledrapier, B. Malivernay, D. Marquaire, B. Marquis, JL. Martinet, D. Mathis, D. Micard, D. Midon, B. Morel, P. Nardin, M. Ozcelik, D. Pagelot, C. Paillard, D. Perrin, C. Petit, F. Piaget, F. Piasias, H. Poirat, JP. Poirot, S. Queyreyre, A. Rafiki, A. Remy, P. Remy, P. Retournard, N. Robert, V. Salvador, MC. Serieys, E. Sivadon, T. Soler, M. Thiébaud, JL. Thiéry, JL. Thomas, J. Thomas, O. Timotéo, J. Valsésia, C. Vauzelle, P. Vilmar, F. Virtel, C. Vitu, C. Zeghmouli.

Excusés : Mesdames et Messieurs M. Balland (pouvoir à Monsieur E. Demir), MN. Boutet, R. Colin, N. Humbert (suppléé par Monsieur B. Ledrapier), E. Jacoté, D. Lagarde (suppléé par Monsieur V. Salvador), B. Laurent (pouvoir à Monsieur A. Gambrelle), C. Marchal (pouvoir à Madame D. Marquaire), R. Michelet, N. Mougél (pouvoir à Monsieur P. Nardin), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), C. Pierre (pouvoir à Monsieur R. Alémani).

Absent : Monsieur JN. Lombard

N ° 326.2020

Monsieur Patrick BOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Adoption définitive du Programme Local de l'Habitat 2020-2025
Adopté avec une abstention (Monsieur Daniel MICARD)

Le Conseil Communautaire,

Entendu le rapport de Monsieur Roger ALEMANI, Vice-Président,

Vu les articles L 302-1, L 302-2, R.302.-11 et R.302-12 du code la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n° 362.2019 du 9 décembre 2019,

Vu la délibération n° 31.2020 du 10 février 2020,

Vu l'avis favorable des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement lors de la séance du 9 juin 2020,

Vu l'avis favorable du Préfet des Vosges en date du 9 août 2020,

Vu l'avis favorable démis par la Commission Habitat, Urbanisme et Planification de l'Espace du 16 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

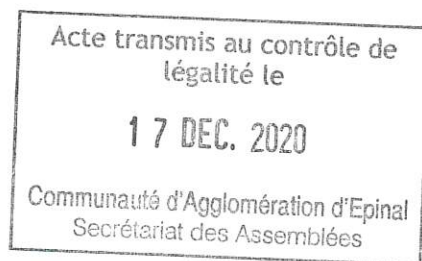
DÉCIDE :

D'ADOPTER définitivement le Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

D'AUTORISER Monsieur le Président à transmettre la présente délibération aux communes membres.

D'AUTORISER Monsieur le Président à transmettre pour information aux personnes morales associées à son élaboration l'ensemble des livrables officiels relatifs au PLH.

DE PROCEDER aux démarches d'affichage prévues dans l'article R.302-12 du Code de l'Habitat et de la Construction.



Pour extrait conforme,
Le Président,